

nisé une grande souplesse afin que l'on puisse tenir compte de la politique canadienne à cet égard, aussi bien que des changements ou développements qui surviendront dans l'avenir.

La délégation canadienne m'a soumis un rapport et il me fait plaisir de vous dire que plusieurs pays partagent le point de vue canadien et ont insisté sur le besoin de préparer un protocole qui sera acceptable par le plus grand nombre d'États. Nous sommes d'avis que les gouvernements nationaux sont en bien meilleure position pour déterminer les procédés adéquats à mettre sur pied vu les circonstances particulières qui existent au sein de leurs territoires quant à l'abus de certaines drogues.

La délégation canadienne est dirigée par le D<sup>r</sup> Maurice LeClair, sous-ministre fédéral de la Santé. Les délégués-substituts sont le D<sup>r</sup> R. A. Chapman, sous-ministre adjoint, Aliments et drogues, le D<sup>r</sup> Aurèle Beaulnes, coordonnateur des programmes fédéraux sur l'usage non médical des drogues, M. J. D. McCarthy, directeur des Services légaux de mon ministère et M<sup>lle</sup> Pauline Sprague du ministère de la Justice. Certains officiels du secrétariat d'État, du ministère des Affaires extérieures et du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social agissent, au besoin, comme conseils de la délégation.

La délégation n'a pas en son pouvoir de signer le protocole. Ainsi que je vous l'ai déjà indiqué, la Chambre aura pleinement l'occasion de revoir cette entente avant qu'elle ne soit ratifiée.

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire, en premier lieu, que je suis heureux d'apprendre qu'on ne prendra pas d'engagement international sans consulter la Chambre au préalable. Il semble donc qu'on ne prendra pas d'engagement à l'échelle internationale qui restreindrait les programmes et les lois que nous pourrions vouloir adopter au Canada sans que le Parlement en soit d'abord saisi.

Le besoin pressant de recherches et d'information sur le traitement des narcomanes et l'étude des drogues ne fait aucun doute. Si l'on voulait mettre en cause le caractère urgent de cette question, il est sûr qu'après avoir pris connaissance du rapport provisoire de la Commission LeDain, on n'aurait plus aucun doute.

J'avoue qu'il m'est difficile de comprendre pourquoi nous avons dû attendre si longtemps une déclaration aussi générale que celle que le ministre a faite aujourd'hui. En fait, elle me semble avoir été préparée à la hâte. Je dis cela sans vouloir être blessant, car j'en ai reçu un exemplaire en entrant à la Chambre.

**L'hon. M. Munro:** J'ai pensé que l'hon. député aimerait en prendre connaissance.

**L'hon. M. Stanfield:** Je sais gré au ministre de sa prévenance. Bien que je n'aie eu que quelques minutes pour réfléchir aux propos du ministre, il est évident que le programme qu'il vient d'annoncer au nom du gouvernement devrait avoir une grande portée. Il devrait être conçu à la lumière du caractère d'extrême urgence de la situation. Ses répercussions pourraient être très profondes, ou au contraire négligeables. Il est difficile d'en juger d'après la déclaration du ministre. Il a dit par exemple que 4 millions et demi de dollars seront dépensés à ce titre au cours de la prochaine année financière, mais il n'a rien dit de la façon dont cette somme serait répartie.

[L'hon. M. Munro.]

Combien sera affecté à chaque objectif en particulier? Nous savons seulement que \$400,000 ont été réservés au financement de certains programmes innovateurs.

**L'hon. M. Munro:** Cela, c'est pour cette année.

**L'hon. M. Stanfield:** Pardon, c'est pour cette année. Néanmoins, on ne donne absolument aucune idée de la façon dont ces 4 millions et demi seront répartis l'an prochain ni combien sera affecté à la recherche, à l'information, aux communications et au financement des programmes innovateurs. Il est donc encore difficile de comprendre pourquoi le ministre a tant tardé à faire une déclaration même aussi générale à la Chambre.

En parlant d'un programme d'information, le ministre est encore obligé de nous dire qu'on en lancera un de concert avec les autorités provinciales de la santé et du bien-être social. Même si la Commission LeDain a présenté son rapport provisoire il y a déjà bien des mois, et si l'urgence du problème est évidente depuis nombre d'années, rien ne prouve qu'on ait mis au point un programme semblable. Je le répète, le problème est urgent dans tous ces domaines.

● (2.30 p.m.)

Il est impossible de juger de l'efficacité des propositions du ministre d'après les renseignements qu'il nous a donnés.

Cela prouve tout au moins, j'espère, que le gouvernement est déterminé à aller de l'avant dans le domaine des drogues sur les plans de la recherche, de l'information, du traitement et de l'analyse. Si oui, le ministre peut compter sur notre entière collaboration, la mienne et celle de mes associés. Nous encourageons le gouvernement à faire preuve de détermination dans la lutte contre ce problème qui a pris tant d'ampleur dans notre société.

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Monsieur l'Orateur, les journaux du matin annonçaient que le ministre ferait une déclaration aujourd'hui. Dommage que le ministre n'ait pas fait distribuer le texte de sa déclaration avant l'ouverture de la séance. Ceux qui sont censés la commenter auraient pu ainsi étudier sérieusement les questions abordées par le ministre.

L'annonce contenue dans la déclaration est un début et nous nous en réjouissons. Cependant, nous nous inquiétons davantage de ce qui est omis de la déclaration que de ce qu'elle contient. Nous nous demandons si le ministre a discuté avec le ministre de la Justice (M. Turner) des modifications aux articles du Code criminel qui portent sur les stupéfiants, et avec le solliciteur général (M. Goyer) du rôle de la GRC. La Gendarmerie a mené des enquêtes secrètes poussées. Les agents non seulement poussent des personnes à prendre de la drogue, mais ils les incitent à en fournir à des agents qui cachent leur véritable identité pour les accuser de trafic, et pas seulement de possession. Les membres de la Gendarmerie ont joué le rôle d'agents provocateurs. Le ministre aurait dû en parler, mais il n'en a rien fait.

Nous sommes satisfaits de certaines parties de la déclaration du ministre. Des recherches sur les effets médicaux et sociaux de l'usage très répandu de drogues se font attendre depuis longtemps au Canada. Si le gouvernement encourage des recherches approfondies sur la question, nous accueillerons cette initiative avec plaisir. Nous sommes heureux de savoir que les médecins seront